

Montreuil, mardi 30 avril 2024

Communiqué de presse

Centres de santé: Évitions l'amalgame Ne pas laisser la confusion s'installer.

De nouvelles structures dites « centres de santé » dentaires viennent d'être sanctionnées pour fraude à l'Assurance maladie. La Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) s'en félicite et appelle à ne pas faire d'amalgame. Ces condamnations sont justes et nécessaires et les représentants des centres de santé ont contribué, dans les commissions paritaires de l'Assurance Maladie, à ces condamnations afin de lutter contre les déviations de ces faux « centres » de santé.

Ces structures déviantes détournent et pervertissent le modèle des centres de santé en y mettant des modes de gestion à finalité économique à des années lumières de l'esprit et des missions de ce que sont pour nous les centres santé.

Inscrit dans le code de Santé Publique, les centres de santé, pendant de nombreuses années ont été essentiellement municipaux, mutualistes, associatifs, fondations ou gérés par le régime d'assurance santé mais aujourd'hui les gestionnaires se diversifient avec de nouvelles collectivités locales (Conseils départementaux, Intercommunalités, conseils régionaux), des universités, des associations, des hôpitaux. Ils représentent un moyen, pour ces derniers, d'agir concrètement pour l'accès à la santé de toutes et tous.

En plein essor la France en compte plus de 3000.

Ils répondent aux attentes des usagers comme des professionnels de santé et parce que pour nombre d'actrices et d'acteurs publics (collectivités locales), associatifs, citoyens leur développement ou leur création permet d'agir sur les besoins de santé et les déserts médicaux.

Les centres de santé délivrent des soins de ville, en secteur 1, pratique le tiers payant (obligatoire pour un centre de santé) avec des heures d'ouverture larges. Ils sont médicaux, dentaires, infirmiers, ou pluriprofessionnels. Les centres de santé ont un rôle important sur le territoire où ils sont implantés : Ils sont médecin-traitant de nombreux patients, ils accueillent les étudiants en santé, organisent des actions de prévention, ils participent aux communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

La FNCS regroupe les gestionnaires de centres de santé, à but non lucratif (essentiellement des centres de santé médicaux et pluriprofessionnels) qui partagent les valeurs de travail en équipe, de respect de la dignité humaine, de non-discrimination, d'égalité d'accès à la santé et soucieux de l'intérêt du patient et des usagers.

La FNCS appelle les médias à rendre également compte de l'engagement et du dévouement de la très grande majorité des centres de santé.

Contacts : Dr Hélène Colombani, Présidente de la FNCS – Tél. : 06 68 05 94 20 - president@fnacs.org